

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le trois septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 25/08/2020, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, VANDENDORPE, GUERIN, AMIRAUT, ANTOINE, AUBERTOT, GALLWA, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, MINIER, SOUBISE, FOUCTEAU-ESPINASSE, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: PERRIGAULT, LESCOPI, GREMAT
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : Quentin MINIER

2020/28 Règlement cimetière

Monsieur le Maire explique que la diversité des questions posées par les concessionnaires nécessite un règlement du cimetière.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide, la Commission Cimetière s'est réunie pour travailler sur le projet, ce qui a permis de présenter l'exemplaire fourni en annexe.

Après relecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de règlement

Le règlement sera affiché dans l'enceinte du cimetière et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et aux nouveaux concessionnaires.

2020/29 devis couverture bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la séance du 09 juin dernier, la demande de subvention au titre du FDSR – enveloppe socle 2020 - avait fait l'objet d'un changement d'opération compte-tenu de l'urgence d'effectuer la réfection de la toiture de la grange communale et la couverture des contreforts de l'église.

Après avoir lancé auprès de quatre artisans une demande de prix, deux seulement ont présenté des devis répartis en 3 parties :

DESIGNATION	SARL AIRTOIT DE MARCILLY-SUR-VIENNE	SARL PARAT DE PARCAY-SUR-VIENNE
Couverture côté nord bâtiment	16 735.81 € H.T.	20 064.45 € H.T.
Couverture de 3 contreforts	2 460.00 € H.T.	2 805.00 € H.T.
Remaniage des ardoises côté sud	250.00 € H.T.	724.00 € H.T.
TOTAL H.T.	19 445.81 €	23 593.45 €

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
RETIENT la proposition présentée par la SARL AIRTOIT, pour un montant global de 19 445.81 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 : programme 234 Toiture Bâtiments communaux sous le compte 2135 Installations générales.

2020/30 Actualisation des responsables du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)

Suite aux élections municipales dernières, les responsabilités des élus ont été réactualisées au sein de l'organisation définie pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de gérer la crise déclenchée par la survenance d'aléas associés aux risques.

Le tableau infra résume les nominations désormais applicables pour la mise en œuvre du PCS approuvé en novembre 2013 (délibération n° 2013/72), avec les précisions suivantes :

- À chacun des membres désignés est attribuée une responsabilité prévisionnelle au sein du Poste de Commandement Communal (PCC). L'exercice de cette responsabilité est subordonné à la disponibilité du responsable lors de l'activation du PCS ou lors d'une crise de longue durée. Ainsi, les Responsables PCC suppléants permettent d'ajuster la gestion de la crise à son contexte : mise en place de l'équipe initiale, constitution de l'équipe de relève, attribution de missions spécifiques...
- Les Responsables secteur titulaires et membres du PCC, restent mobilisés en dehors de la crise.

PCS & DICRIM : nominations 2020	Poste de Commandement Communal	
	<i>Directeur des opérations de secours</i>	Thierry BRUNET
	<i>Responsable communication</i>	Gérard AMIRAULT
	<i>Responsable des actions communales</i>	Catherine GALLWA
	<i>Responsable logistique</i>	David MASSÉ
	<i>Responsable terrain hébergement</i>	Brigitte GREMAT
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Mathieu SOUBISE
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE
	<i>Responsable PCC suppléant</i>	Marylène PERRIGAULT
<i>Responsable PCC suppléant</i>	Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA	
Secteur PCS	<i>Responsable secteur titulaire</i>	<i>Responsable secteur suppléant</i>
Plaine nord	Isabelle GUÉRIN	Pascal MÉREAU
Bourg nord	Caroline ANTOINE	Quentin MINIER
Bourg centre est	Cédric AUBERTOT	Eddy CHAMPIGNY
Bourg centre ouest	Philippe DOREAU	Pascal BEILLARD
Bourg sud	Benoît VANDENDORPE	Gilles TARDIEU
Plateau sud ouest	Célestin CHARBONNEAU	Roger MINIER

2020/31 Aménagement visuel plate-forme Ordures ménagères

Suite aux nouveaux aménagements des points de regroupement des ordures ménagères, il est envisagé d'embellir celui se trouvant à l'entrée de l'impasse de la Motte compte-tenu de l'intérêt paysager.

La société BELBEN.FR située à Dangé-Saint-Romain propose des palissades entièrement décorées par des images personnalisées. Elles peuvent se présenter sous deux modèles : 4 ou 5Ml. Suivant le format, la société a présenté les deux devis suivants :

4 ml : 2 326.00 € H.T. ou 5 ml : 2 900.00 € H.T.

Après avoir étudié les modèles, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir le devis de 4 ml pour un montant de 2 326.00 € H.T. La disposition de ce modèle est plus adaptée pour le projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 par le biais d'une décision modificative.

2020/32 Adhésion FREDON

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles du Centre-Val de-Loire (FREDON) est reconnue Organisme à Vocation Sanitaire spécialisé dans le domaine végétal. Elle intervient dans la surveillance biologique du territoire, les mesures de prévention et de lutte vis-à-vis des organismes nuisibles aux végétaux, espèces invasives et émergentes. Leurs actions s'adressent à tout détenteur de végétaux de façon transversale, dans l'intérêt général et le respect de l'environnement et de la santé publique.

La commune de Marcilly-sur-Vienne est membre depuis de nombreuses années mais Monsieur le Maire propose aux élus de décider de son renouvellement suite aux nouvelles dispositions pour calculer le montant de l'adhésion.

En effet, le forfait de 102 € de 2019 se présente en deux parties pour 2020 : 0.10 €/habitant pour l'adhésion (soit 55.40 € pour la commune) et 100 € TTC pour la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Après avoir analysé les éléments et mis en évidence le bienfait de cette fédération pour la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer pour l'année 2020 et de prendre l'abonnement au programme départemental de lutte collective contre les rongeurs aquatiques, ce qui représente la somme totale de 155.40 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 au compte 65548 Autres contributions.

2020/33 Modification du PPRI Val de Vienne

Les travaux de la Ligne Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA), engagés après l'approbation du PPRI, et aujourd'hui terminés, ont nécessité la mise en place d'une base de maintenance/travaux et de remblais sur les communes de **Nouâtre** et **Ports-sur-Vienne**, approuvés par arrêté inter-préfectoral du 28 décembre 2012. Cela a eu pour conséquence de rehausser certaines parcelles, les rendant hors d'eau.

Afin de prendre en compte ces remblais, une modification du PPRi du Val de Vienne a été prescrite par arrêté préfectoral du 9 juillet 2020. Cette modification ne porte que sur le document graphique n°5 du PPRi du Val de Vienne et concerne uniquement les 2 communes de Nouâtre et Ports-sur-Vienne. Un dossier de concertation est disponible dans les mairies concernées par la modification du 03 août au 18 septembre 2020.

Après cette période, le bilan de la concertation sera effectué par les services de l'État, envoyé aux communes de Nouâtre et Ports-sur-Vienne, ainsi qu'à la communauté de commune Touraine Val de Vienne pour délibération.

Les autres communes dont Marcilly-sur-Vienne devront porter à connaissance cette modification mais celle-ci ne nécessite pas d'avis.

Après avoir pris connaissance de la modification, le Conseil municipal, n'apporte aucune remarque particulière.

2020/34 Décision modificative n°1 – Budget principal

Le Conseil Municipal,

Considérant que les crédits ouverts au chapitre 040 Ecritures d'ordre Amortissements sont insuffisants suite à un oubli d'un article lors de la création du budget, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et procéder aux réajustements des comptes ;

Considérant que le projet d'aménager visuellement une plateforme d'ordures ménagères nécessite la création d'une nouvelle ligne d'investissement ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6232 Fêtes et cérémonies	- 866.00 Euros
Compte 6811 Dotations aux amortissements	+ 866.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Compte 1342 P233 Amendes de police Accessibilité commerce	- 868.00 Euros
Compte 281532 Réseaux assainissement	+ 868.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2135 Programme P234 Toiture bâtiments communaux	- 2 800.00 Euros
Compte 2188 Programme P235 Décoration plateformes OM	+ 2 800.00 Euros

Informations

Comité des fêtes

La brocante annuelle prévue le 04 octobre 2020 est annulée compte-tenu du contexte sanitaire actuel.

CCTVV

Les neuf commissions de la Communauté de Communes sont installées. Chaque élu peut s'inscrire au maximum dans deux commissions parmi :

- Finances, économie et développement rural
- Ressources humaines, enfance jeunesse
- Commerce, artisanat, emploi et insertion

- Tourisme
- Services à la population et transport scolaire
- Urbanisme, habitat et numérique
- Culture
- Environnement, ordures ménagères et transition écologique
- Sport

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h00
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 03 SEPTEMBRE 2020 : liste des délibérations et tableau des visas

2020/28	Règlement cimetière
2020/29	devis couverture bâtiment communal
2020/30	Actualisation des responsables du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
2020/31	Aménagement visuel plate-forme Ordures ménagères
2020/32	Adhésion FREDON
2020/33	Modification du PPRI Val de Vienne
2020/34	Décision modificative n°1 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
VANDENDORPE Benoît	
GUÉRIN Isabelle	
AMIRAULT Gérard	
PERRIGAULT Marylène	<i>Absente excusée</i>
ANTOINE Caroline	
AUBERTOT Cédric	
GALLWA Catherine	
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	
LESCOP Giliane	<i>Absente excusée</i>
GRENAT Brigitte	<i>Absente excusée</i>
MINIER Quentin	
SOUBISE Mathieu	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	